

le Sénat est le seul endroit où les amendements peuvent maintenant être présentés. N'est-il pas vrai?

Le sénateur Simard: Je ne sais pas. Mon honorable collègue préférera peut-être poser cette question à un spécialiste de la procédure. Si c'est le seul moyen de procéder, j'imagine que le gouvernement n'aura pas le choix et qu'il devra s'adresser au Sénat pour lui demander d'étudier les amendements qui pourraient par la suite être confirmés à la Chambre des communes. Le sénateur McElman en sait plus long que moi sur ce genre de procédure. Si c'est la seule façon d'agir, j'imagine que le gouvernement fera ce qui est possible, selon le cas.

Le sénateur McElman: Honorables sénateurs, si je pose cette question, c'est parce que, bien que M. Wilson n'ait pas été, semble-t-il, au courant du processus, son porte-parole a appris aux médias—à remarquer que le Parlement, et plus précisément le Sénat, n'en ont pas été informés—que des amendements à une mesure financière actuellement à l'étude au Sénat, et je suppose qu'il s'agit du projet de loi C-28 dont nous discutons, seront modifiés.

Le sénateur Simard: Je n'ai pas grandes précisions à apporter à ce sujet; voilà pourquoi je demandais de l'aide et des suggestions. Si un autre projet de loi, portant sur le même sujet, peut être présenté à la Chambre des communes, il est concevable que la Chambre l'étudie d'abord et nous le renvoie par la suite, si c'est plus rapide. Cependant, si la seule façon de procéder est de se servir du Sénat et de régler la question au cours de l'étude du projet de la C-28, j'imagine que c'est ce que nous devons faire.

Je répète, le gouvernement veut faire adopter ces amendements et demandera sans doute d'ici peu à la Chambre de prendre les mesures nécessaires et d'adopter les amendements qu'il faut pour respecter les recommandations du fonctionnaire.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Le sénateur McElman: À mon avis, l'honorable sénateur n'a fait qu'embrouiller les choses encore un peu plus. Je reconnais que le gouvernement pourrait présenter un autre projet de loi. Mais ce n'est pas ce que les bureaucrates du ministère affirment. Il est question, selon eux, de modifier le projet de loi dont le Sénat est maintenant saisi et, bien entendu, cela m'amène à me poser une autre question.

● (1450)

On ne cesse de nous répéter que le Sénat n'est pas un organisme légitime. On ne nous reconnaît pas le droit de modifier des projets de loi que la Chambre des communes nous renvoie après les avoir approuvés. Je m'en offusque vivement. Je considère que sur le plan constitutionnel, je joue un rôle tout aussi légitime que celui de tout député. Je trouve très offensant de me faire répéter cela par le premier ministre, à la Chambre des communes, et le ministre de la Justice qui est censé faire preuve d'objectivité et qui est le premier à s'en prendre au Sénat, ce qui va tout à fait à l'encontre des règles de la Chambre des communes. Je le répète, je suis de plus en plus offusqué par des déclarations de ce genre.

Dans un passé pas si lointain, le gouvernement s'est aperçu qu'il avait adopté des projets de loi renfermant de graves lacunes et il a été bien heureux que le Sénat propose des amendements, mais pourtant, notre institution n'est pas assez légitime pour proposer des amendements dans le cas de cer-

[Le sénateur McElman.]

tains projets de loi. C'est pourquoi j'ai posé la question à l'honorable sénateur Simard. Comme il a eu des entretiens avec le ministre, j'ai jugé qu'il pourrait nous apporter des éclaircissements sur cette question, mais et en fait, je le répète, je crois qu'il n'a fait qu'ajouter à la confusion.

Le sénateur Simard: Pouvons-nous nous entendre sur le fait que je vais tenter d'obtenir une réponse à cette question?

J'ai eu des entretiens avec M. Loiseleur. Nous ne discutons pas de ce point, mais d'un futur projet de loi sur les banques. Ainsi, ce n'est que dans le cadre de la conversation en question qu'on a abordé ce sujet. Selon moi, M. Loiseleur n'était pas autorisé à parler au nom du gouvernement ni de M. Wilson à ce moment-là—peut-être demain.

Ainsi, je vais tenter d'obtenir une réponse à votre question. Entre-temps, j'exhorte les honorables sénateurs à souscrire à la motion de renvoi de ce projet de loi au comité.

Le sénateur Gigantès: Honorables sénateurs, je m'adresse au leader adjoint du gouvernement au Sénat. J'ignorais qu'un accord avait été conclu. Bien entendu, je respecterai l'accord prévoyant le renvoi du projet de loi au comité. Cependant, j'ai été tout à fait déconcerté, à l'instar du sénateur McElman, par les propos du sénateur Simard et je voulais avoir l'occasion de lire ses observations. Mon français n'est pas si mauvais que cela; mais je ne pouvais comprendre où il voulait en venir...

Le sénateur Olson: Personne ne le pouvait.

Le sénateur Gigantès: C'est pourquoi j'ai jugé que nous devions prendre le temps de nous pencher sur ce qu'il disait. Cependant, étant donné qu'un accord a été conclu, je m'en tiendrai là...

Le sénateur Doody: Je ne veux pas induire la Chambre en erreur. Aucun accord n'empêche un sénateur d'intervenir en tout temps sur n'importe quel sujet.

Je signalais simplement que le Président avait déjà prévenu le Sénat que l'intervention du sénateur Simard aurait pour effet de mettre un terme au débat en deuxième lecture; un point c'est tout.

[Français]

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, comme nous n'avions pas complété la deuxième lecture, l'honorable sénateur Simard a proposé, appuyé par l'honorable sénateur Doody que ce projet de loi soit lu pour la deuxième fois. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion.

Des voix: A la majorité.

(La motion est adoptée à la majorité et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Simard, le projet de loi est déferé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.)